L'ÉCHO DE POLOGNE

Paraît chaque mercredi et samedi

Rédaction et Administration Varsovie, 46 rue Tainka.

№ 22. MERCREDI 23 JUILLET 1919. Le № 0 fr. 20
0 mk. 40

AUTOUR DE LA CONFERENCE POLONO-TCHEQUE

(M. Szajnocna, professeur de l'Université de Cracovie, éminent géologue et fils de l'illustre historien, insère dans le quotidien „Czas" de Cracovie un article au sujet des territoires disputés par les Tchèques que nous reproduisons presqu'en entier).

C'est aujourd'hui que doivent commencer les débats des délégués polonais et tcheques, concernant la fixation définitive de la frontière entre la Pologne et la Bohème, deux Etats formés sur les ruines de l'Autriche, où par les temps passés, avant la guerre, les polonais et les tchèques étaient toujours d'accord pour défendre leur autonomie, leurs propres libertés et celles d'autres peuples amis.

Ce n'est que la ruine de l'Autriche qui a amené les deux peuples à un antagonisme prononcé à cause de la Silésie de Cieszyn et des territoires polonais du Spisz, de l'Orava et de l'arrondissement de Csacsa, que les polonais considèrent à juste titre comme leur propriété historique et ethnografique. On a supposé pendant un moment que cet antagonisme va être modéré. Les Polonais ont manifesté clairement leurs bonnes dispositions envers les Tchèques dans la convention du 5 novembre 1918, conclue entre le „Narodni Vybor" tchèque à Polska Ostrawa et le Conseil national de Silésie. Cette convention provisoire qui devait être obligatoire jusqu'à une solution définitive du différent, a été rompue d'une façon perfide par les troupes tchèques au mois de janvier 1919.

De la part des Polonais il n'y a eu aucune vengeance, aucune revanche: la Pologne s'est contentée de repousser cette attaque et de rétablir dans la Silésie la Convention du 5 novembre. Elle est même allée jusqu'à rappeler les troupes polonaises de Spisz et d'Orawa, au tort incontestable de la population. Aujord'hui après le délai de six mois durant lesquels le procès de la consolidation intérieure et extérieure de l'Etat s'affermissait en Pologne aussi bien qu'en Bohème, les délégués tchèques arrivent à Cracovie pour fixer les frontières entre les deux républiques.

Dès le début de la conférence cependant il faut que les délégués tchèques se rendent compte de ce qui peut être l'objet des débats et de ce qui doit en être exclu comme formant le droit fondamental du peuple polonais, auquel aucun gouvernement national n'oserait renoncer. Nos délégués déclareront clairement que nous ne pourrons jamais céder ni le territoire de Cieszyn, ni les parties polonaises du Spisz et de l'Orawa.

Le territoire de Cieszyn (2283 klm. carrés, avec 427000 habitants, dont 55% de polonais 27% de Tchèques et 18% d'Allemands) forme sous tous les rapports aussi bien géographique qu'historique, ethnografique et économique une unité intégrale.

La ligne artificielle de démarcation, acceptée provisoirement par la convention du 5 novembre 1918, ne peut être considérée ni comme frontière géographique ni ethnografique ou linguistique. Toutes les mines de houille situées à l'ouest de la ligne de démarcation formaient une propriété allemande et non pas tchèque. Ces mines de même que celles de Karwina ont été créées et exploitées par les mineurs polonais. L'école de mineurs, fondée à Orłowa il y a plusieurs années malgré toute sorte d'em-

pechements de la part des Tchèques, a démontré une majorité considérable de Polonais.

Les mines de houille dans le nord-ouest du pays de Cieszyn, indispensables à la Pologne à cause de leur richesse en charbon cokéfiable, sont au point de vue ethnografique aussi polonaises que la capitale du pays elle-même. Des quatre districts de la Silésie de Cieszyn, 3 présentent une majorité considérable de Polonais (ceux de Frysztadt de Cieszyn de Bielsko). Il n'y a que le district de Frydek qui possède une majorité tchèque.

L'arrondissement de Csacsa qui touche immédiatement à la région de Cieszyn, appartenait à la Silésie encore au commencement du XIX-e siècle. Ce district est habité par une population purement polonaise (près de 36000 habitants) d'après le recensement fait en 1910 par les Magyars.

L'Orawa du nord présente un territoire qui a été reconnu de longue date, presque officiellement, par les savants tchèques Sembesta et Poliwka comme appartenant à la Pologne. Ce territoire de 1200 klm. carrés est habité par 34.000 polonais. Leur nationalité polonaise a été prouvée nettement par la députation qui s'est rendue à Paris, pour présenter à M. le président Wilson le désir des habitants d'Orawa d'être réunis à la Pologne. Ce territoire situé au pied de la montagne Babia Góra riche en forêts et on tourbières, a toujours eu des relations économiques avec la Galicie. Le district de Csacsa ainsi que l'Orawa septentrionale doivent être réunis à la Pologne pour des raisons non seulement ethnographiques, économiques, géographiques, mais encore au point de vue de la stratégie militaire.

Le dernier territoire de la Hongrie d'autrefois situé le plus à l'est qui doit être rendu à la Pologne est le Spisz du nord. Le Spisz est un pays qui depuis les temps du roi Bolesław I jusqu'au I partage de la Pologne faisait partie de la République polonaise et il a été pendant 4 siécles notre province de confin la plus fidèle.

C'est un territoire où l'on constate à chaque pas l'ancienne culture polonaise. Ce ne sont pas les Slovaques qui s'en sont emparés après l'occupation du Spisz par la Hongrie au siècle dernier, mais les Magyars eux-mêmes, qui y exercaient leur force brutale.

Le Spisz, où sur un territoire de 17.000 klm. carrés habitent 48.000 polonais, doit revenir maintenant après la chute de la Hongrie à la Pologne, sa mère-patrie à laquelle il fut restitué par le roi Jagiełło en 1412, pour ne plus s'en séparer qu'au moment du partage.

Nous nous appuyons donc sur une base ethnographique, historique, et économique assez forte pour réclamer le nord du Spisz avec le bassin du Poprad dans les limites indiquées par la carte de M. Semkowicz jointe à la brochure publiée par le „Comité national de la défense du Spisz et de L'Orawa".

Nous avons des preuves nombreuses que la population de ces pays réclame de toute son énergie son incorporation à la Pologne. La tâche des délégués polonais à la conférence d'aujourd'hui ne sera point lourde. Ils pourront facilement prouver aux Tchèques à quel Etat la population du Spisz ainsi que de l'Orava et de la Silésie désire appartenir. Le jeune Etat polonais veut vivre en un accord complet avec tous ses voisins. Il en est ainsi de la république tchèque dont les délégués entreprendront des pourparles officiels aujourd'hui avec les Polonais. On pourra s'entretenir sur beaucoup de détails du compromis touchant l'administration éventuelle de la ligne Koszyce — Bogumin, le transport possible du charbon des mines de la Silésie pour les besoins de la Slovaquie et concessions réciproques du domaine économique et industriel. Les justes postulats polonais quant à la Silésie de Cieszyn, à l'arrondissement de Csacsa, à l'Orawa septentrionale et au Spisz polonais en resteront immuables.

Un Lycée français à Varsovie.

II.

La création d'un Lycée français à Varsovie étant considérée comme une

nécessité indiscutable, il importe d'examiner dans quelles conditions fonctionnera cet établissement universitaire.

Nous pensons que ce Lycée recevra les fils des nombreux Français déjà établis en Pologne et de ceux qui viendront s'y établir, les fils des officiers français que la Mission militaire française et l'armée Haller ont amenés de France et dont un grand nombre, justement inquiets de l'avénir de leurs enfants, font de la création d'un lycée français à Varsovie la condition „sine qua non“ de la prolongation de leur séjour en Pologne. Enfin il n'est pas téméraire de penser que de très nombreux Polonais confieront leur progéniture aux soins de l'Université de France, cette Alma Mater pour laquelle ils professent depuis si longtemps une si vive admiration qu'ils n'hésitent pas à se séparer de leurs enfants pour les envoyer faire leurs études en France. Que l'on transporte l'enseignement secondaire français en Pologne et les portes de notre lycée ne seront pas assez larges pour recevoir les jeunes Polonais qui voudront y suivre le cours de leurs études classiques.

Pour donner à la réalisation de ce projet toute la légèreté possible, pour la débarrasser des impedimenta que rencontrèrent à leur naissance toutes les idées nouvelles, pour lui donner des ailes en un mot, il importe de libérer tout de suite notre établissemeut universitaire actuellement en gestation d'un poids mort, je veux parler de l'internat.

Il est autrement facile de trouver un local pour installer un lycée d'externes que pour un lycée d'internat. Comme il faut aboutir vite, supprimons l'internat.

Il ne faut pas se montrer ici partisan de la politique du tout ou rien. Quel est le père de famille français dont la résidence est éloignée de Varsovie, qui ne préferera un externat universitaire français à Varsovie au néant actuel? Ne lui sera-t-il pas facile de confier son enfant à une famille honorable, où l'enfant ne recevrait que l'hospitalité matérielle, et où d'ailleurs, dans l'un ou l'autre cas, il se trouverait dans un milieu favorable à l'étude de la langue polonaise?

La recherche immédiate appropriée à un établissement universitaire qui pourrait recevoir un millier d'élèves externes doit être mise au premier rang de nos préoccupations.

Est-il téméraire de penser que ce local pourrait être mis généreusement et à titre gratuit par le gouvernement polonais à la disposition de l'Université de France, le gouvernement français prenant à sa charge les frais d'installation et d'aménagement.

Que d'ores et déjà les deux gouvernement étudient ce projet et que les techniciens compétents soient chargés de l'établissement d'un plan d'organisation qui recevra la sanction des autorités administratives.

Qu'on se hate de préparer le nid d'études dans lequel nous souhaitons voir couver nos rejetons par les maîtres du savoir français.

Un Français.

REVUE DE LA PRESSE.

Sur la ratification du traité.

La „Gazeta Polska“ insére dans son no. 268 les observations suivantes:

„La Diéte aura deux traités à ratifier: l'un d'eux, général, concernant la paix avec les Allemands, et un autre, le traité des garanties — après quoi viendra sans doute le traité avec l'Autriche. Le traité général, à l'exclusion de l'article 93, n'offrira point de difficultés importantes. Mais par contre, l'affaire des garanties devra être sérieusement examinée par la Diète. La prise d'une décision dans cette question comporte une grave responsabilité envers la nation. Il est évident que ce traité vise la souveraineté de l'Etat. Et ce n'est pas seulement pour la défense de cette souveraineté formelle, mais pour sa sauvegarde réelle en pratique qu'il faut lutter. Si les Etats appartenant à la Ligue des Nations, ayant le droit d'ingérence dans nos affaires intérieures, nous sont bienveillants et ne tendent point à restreindre les droits de la Pologne — le danger ne nous menace point. Mais il n'en sera pas autant dans le cas où les Allemands et les Russes, ce qui est inévitable, participeraient à cette Ligue. C'est alors que l'humiliation formelle ferait place à une humiliation véritable et donnerait lieu à des actes pernicieux pour l'Etat. C'est alors que la Russie de Kołczak pourrait faire renaître les traditions de l'Impératrice Catherine II et des interventions de Repnin, et que l'Allemagne trouverait quotidiennement des victimes dont elle vou-

drait soumettre la cause à la Commission internationale. Si elle envoie actuellement déjà des agitateurs bolchéviques en Pologne en les munissant de son argent, elle ne tardera pas à entreprendre une action semblable sous l'aile de la Ligue des Nations.

Et ce n'est point seulement l'Etat polonais que ces troubles atteindraient. Les relations avec les minorités nationales et religieuses s'en ressentiraient également. Des voix de nombreux politiciens juifs le confirment. Elles se firent entendre déjà à la Commission pour affaires étrangères de la Diète et elles retentiront sans doute pendant les séances du plénum.

Et il ne s'agit point de lutter contre les garanties en principe — au contraire, — mais ces garanties doivent être constitutionnelles et non internationales, livrant la nation à un protectorat étranger.

Quant aux minorités religieuses, l'Entente pourrait aussi bien demander à la commune protestante en Pologne si elle n'exige pas des garanties pareilles. Les protestants polonais et particulièrement ceux de la Silésie de Cieszyn et de la province de Mazoures, ont si vivement manifesté leur patriotisme et leur désir d'être unis à la Pologne, que leurs déclarations suffisent comme expression de leur confiance, et ils peuvent justement compter non seulement sur une égalité totale des droits, mais aussi sur une entière sauvegarde de leur culte.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les représentants de la presse chez M. Morgentau.

Les représentants de la presse polonaise ont conféré plus de deux heures avec M. Morgentau et les membres de la mission.

M. Morgentau annonce qu'il est venu en Pologne non seulement pour étudier spécialement la question juive mais aussi pour faire connaissance avec la Pologne, la nouvelle alliée de l'Amérique, qui lui est si chère et si peu connue. M. Morgentau a parlé longuement de la nouvelle ère de l'humanité, liberée enfin de l'autocratie. Arrive maintenant l'époque du pouvoir de la démocratie et du peuple. Tous les peuples et tous les citoyens auront tous les droits et une liberté absolue. Il n'y aura plus de guerres, tous les conflits seront jugés par l'Association Internationale de tous les peuples. Les Etats Unis ont pris part à la guerre pour défendre la justice et la démocratie contre le despotisme, pour aider à établir une paix éternelle.

Les peuples, faisant parti de la Ligue des Nations doivent être dignes d'y être admis. M. Morgentau espère que la Pologne possède toutes les qualités nécessaires pour être membre de la Ligue. M. Morgentau est enchanté de l'accueil qui lui a éte fait par le Chef de l'Etat polonais. Il prie les représentants de la presse de communiquer au public l'unanimité de tous les membres de cette réunion sur la question des clauses des minorités nationales, signées samedi dernier par M. Paderewski.

On a attiré l'attention de M. Morgentau sur le fait que ces clauses augmenteront les difficultés, que les Juifs seront encore plus isolés et que le règlement de la question juive en sera encore retardé. M. Morgentau repliqua qu'on a pas eu le temps d'examiner les arguments de la délégation polonaise concernant la question juive, car il a fallu conclure la paix avant tout.

Les Américains désirent dans leur propre intérêt que la Pologne soit forte et homogène à l'interieur. La commision ne quittera la Pologne que lorsque tous ses citoyens sans distinction de religion et de leurs idées politiques seront liés par une amitié sincère.

Nouvelles de Gdańsk.

P. A. T. mande de Gdańsk.

On nous fait parvenir les détails concernant les fêtes nationales qui ont eu lieu dans beaucoup de localités de la Prusse Royale (Prusse occidentale) en honneur de la résurection de la Pologne.

Les villes et les villages furent ornés de drapeaux aux couleurs nationales et de guirlandes, on a érigé des arcs de triomphe, d'immenses cortèges portant des drapeaux ont défile dans les rues. Les sons de l'hymne national polonais, interdit pendant des dizaine d'années, retentirent partout. Les cortegés furent conduits par des uhlans polonais. Un enthousiasme sans bornes a réuni la population locale dans une manifestation imposante.

La P.A.T. mande de Gdańsk, que les Allemands quittant les territoires polonais réquisitionnent les chevaux et le bétail non seulement aux Polonais mais aussi aux Allemands. On espère que les autorités polonaises protesteront énergiquement contre ces réquisitions déloyales.

Le colonel anglais Periwell a visité les localités situées sur le chemin sur lequel seront transportés les vivres de Gdańsk en Pologne pour s'assurer de la situation après l'évacuation des Allemands. Les autorités allemandes désirent que les parties de la Prusse sujettes au plébiscite, n'aient pas de garnisons françaises. L'Entente a installé de fortes garnisons à Malborg, à Eylau à Grudziądz et, à Gdańsk.

Les Allemands de Gdańsk font beaucoup de chicanes aux représentants de la population polonaise: au cour d'une assemblée tenue à l'hôtel de ville on a même refusé de leur donner des sièges. Pendant les débats de la commission - travaillant à la rédaction de la constitution de Gdańsk une résolution des socialistes n'a pas été acceptée après quoi les socialistes ont quitté la salle. Les polonais ont demandé de remettre la discussion jusqu'à la séance prochaine. Les Allemands sans faire attention à cette exigence passèrent à l'ordre du jour. Ladessus les Polonais sortirent à leur tour suivis de la plupart du public- assemblé sur les tribunes. Ce n'est qu'alors, voyant le nombre important de Polonais qui assistaient à l'assemblée, que les Allemands comprirent qu'on ne peut pas négliger les Polonais qui devraient avoir au conseil municipal au moins 15 représentants au lieu de 3 qui leur furent accordés.

Les Allemands en Pologne septentrionale.

On communique de Suwałki à la date du 17/VII.

Les Allemands ont annoncé au Conseil d'arrondissement à Suwałki que d'après la convention de l'Entente la nouvelle ligne de démarcasion longera le canal d'Augustow et qu'ils ne retireront leurs troupes que jusqu'à cette ligne. Ils ont annoncé également ce fait aux autorités militaires de Grodno.

Les Allemands ont l'intention d'emmener leurs troupes cinq jours après l'ordre de l'Entente. Ils empêchent les institutions polonaises de fonctionner régulièrement dans le district de Seyny, en protegeant les employés lithuaniens. Ils ont aussi introduit à Suwałki une garnison lithuanienne.

Les Allemands ne cessent d'être très agressifs envers les Polonais et ils ont blessé plusieurs paysans s'étant avisés ceux-la de protester lorsqu'ils insultaient les nationalux emblèmes polonaises. Ensuite ils ont exigé du village 20000 marks de contribution. Le découragement de la population est très grand.

Les meneurs du mouvement lithuanien, voulant prouver que tous les habitants du district de Seyny sont des lithuaniens, ont tenté d'organiser une manifestation. Mais la celle-ci a échoué faute de public qui aurait voulu y prendre part.

La prise de Tarnopol.

On mande de Lwów au 15/VIII:

Après une bataille acharnée les troupes polonaises sont entrées dans la ville Tarnopol. L'enthousiasme des habitants a été très vif. L'ennemi est en fuite. Nous avons pris un riche butin. Tarnopol a été prise par les bataillons 4 et 5 des légions, sous le commandement du capitaine Dzieduszycki.

L'offensive polonaise a beaucoup de succès. Après avoir pris Tarnopol, nos divisions poursuivent les Ukrainiens dans la direction du Zbrucz. Les troupes ukrainiennes reculent sur tout le front en emmenant leur artillerie. On a pris beaucoup de prisonniers à Tarnopol, il y a entre eux beaucoup d'officiers allemands.

Sur le front de Galicie et de Volhynie:

Après un repos de plusieurs jours les troupes polonaises ont recommencé leur offensive le 15 juillet. Les Polonais, après avoir chassé l'ennemi de ses positions, ont pris Czortkow et Trębowla. Les Ukrainiens, poursuivis par les Polonais victorieux, s'enfuyaient si précipitamment qu'il n'eurent pas le temps de détruire les ponts, que nous avons occupés presque indemnes.

Les Polonais ont pris plus de 2000 prisonniers, 4 canons, 27 mitrailleuses, 13 lanceurs de grenades, 550 wagons et 43 locomotives.

On mande de Lwów sous la date de 16/VIII:

On voit de nombreux prisonniers conduits par la ville. Il y a entre eux beaucoup de Polonais recrutés par force par les Ukrainiens. On raconte que les paysans polonais, forcés par les Ukrainiens à se battre, désertent en masse. Les débris de l'armée ukrainienne sont commandés par des bolchévics venus de Russie.

D'après les nouvelles parvenues ici, la population ruthène de la partie orientale du pays se calme peu à peu et obéit généralement a l'ordre de livrer les armes. Le „Dziennik Ludowy" communique pourtant que dans quelques endroits on rencontre encore des agitateurs qui engagent la population à la résistance.

On mande de Lwów à la date du 18/VII:

Lorsque les Ukrainiens sont entrés à Tarnopol, les Juifs les acceuillaient avec enthousiasme. La comité des dames juives a offert des fleurs au colonel ukrainien Wykitka, avec la dédicace suivante: Au libérateur héroique—la population juive reconnaissante (Ce détail est communiqué par le Kozackij Hołos du 21/VI 1919). Un nombre important de Juifs des environs de Tarnopol s'est enrôlé dans l'armée ukrainienne.

Comme le disent les prisonniers, la population juive de Tarnopol a formé un bataillon spécial, qui a combattu avec la cinquième brigade ukrainienne contre les Polonais. D'après des nouvelles parvenues d'autres localités il résulte que les Juifs aident partout les Ruthènes contre les Polonais.

Un agent provocateur bolchévic à Varsovie.

Les feuilles quotidiennes de Varsovie communiquent la nouvelle qu'on a arrêté dernièrement au café de Lourse Aron Kabacznik, notoire bolchévic russe. Kabacznik, qui est un Juif originaire de de Łódź, était la main droite du commissaire bolchévique Urickij en Russie, lequel après avoir fait périr des milliers d'innocents, succomba lui-même atteint par une main vengeresse.

Les bolchévics ayant condamné à mort de nouveaux milliers de personnes en guise de représailles, c'est Kabacznik qui fut l'auteur de ce massacre.

Avant la révolution russe, Kabacznik avait été condamné à 2 ans de travaux forcés pour délits criminels.

Un Juif provocateur de „pogroms".

Les procès-verbaux d'une séance du tribunal de Mszana Dolna en Galicie ont prouvé par dépositions de témoins jurés, qu'un Juif nommé Natan Förster provoquait systématiquement les habitants du district à piller les Juifs en leur indiquant les plus riches.

Le gouvernement polonais dans la Ruthénie-Blanche.

M. Osmołowski, commissaire général du gouvernement pour les marches de l'Est ayant accordé un interview aux représentants de la presse de Varsovie, il leur a communiqué ce qui suit:

Les territoires occupés par les troupes polonaises ont été repartis en trois provinces, celle de Brześć Litewski (Brest), celle de Wilno et celle de la Volhynie. Cette dernière doit partager le sort de la Galicie orientale, le gouvernement prévoit donc pour cette partie du pays l'unification administrative avec la Pologne. Pour ce qui est des provinces de Brześć et de Wilno, celles-ci sont traitées par le gouvernement d'une manière conforme à la proclamation du Commandant en chef. L'administration de ces pays a cependant en vue leur réunion probable à la Pologne.

Quant à la Lithuanie ethnographique, il ne peut être question à l'heure actuelle d'une entente quelconque, non pas à cause de la disposition des habitants, car ceux-ci ne montrent aucune hostilité envers les Polonais, mais à cause de l'attitude adoptée par la Taryba. Les autorités polonaises toutefois tâchent de procéder avec la plus grande tolérance et tiennent aussi peu compte que possible des attaques de l'organe de la presse lithuanienne rédigé en polonais.

En ce qui concerne les Blancs-Ruthènes, leur physionomie politique est fort indécise. Le peu de culture qu'ils

possédent ne leur permet point de s'orienter dans l'agitation russophile ou bien lithuanophile qui se manifeste parmi eux. Ceux d'entre eux cependant qui sont catholiques, gravitent visiblement vers la Pologne et se font même parfois inscrire comme Polonais.

Les Juifs intelligents sont tous pour se réunir à la Russie soit réactionnaire, soit bolchévique. Il n'y a que les orthodoxes et les „chasydes" qui inclinent du côté de la Pologne.

Le gouvernement polonais se montre prêt à ouvrir des écoles blaches-ruthènes, mais la population elle-même n'en manifeste point le désir. L'introduction de l'autonomie se heurte également à des obstacles.

M. le commissaire général termina en constatant l'état désespéré des Marches de l'Est sous le rapport économique. Tout ce qu'on racontait sur les richesses présumées des paysans s'est montré faux. L'occupation allemande a dévasté le pays au degré suprême.

Le chef de l'Etat sur la question juive.

Le Chef de l'etat a accordé un interview à M. Bernstein, journaliste américain et s'est exprimé de la façon suivante:

Ce qui s'est passé en Pologne et ce qui s'y passe malheureusement jusqu'à présent, a été causé par la Russie qui s'efforcait de faire de la Pologne un ghetto mondial. La politique russe envers les Juifs consistait à se débarrasser d'eux en refoulant toute la masse israélite dans la Pologne. C'est ce qui a occasionné de nombreux malentendus et enfin les incidents de l'heure présente. La Pologne renaissante saura cependant se défaire de ce triste héritage. Ainsi p. ex des restrictions de la loi à l'égard des Juifs introduites par le gouvernement russe ont déjà été levées.

La Pologne va résoudre le problème juif à l'exemple des démocraties de l'Europe occidentale et de l'Amérique.

Le nouveau système scolaire sera un facteur important sous ce rapport et contribuera assurément à faire disparaître les antagonismes.

Quant à la commission Morgentau qui se trouve actuellement à Varsovie, le Chef de l'Etat a exprimé la confiance que la commission américaine se convaincra avant peu jusqu'à quel point les nouvelles sensationnelles sur les excés anti-juifs propagées dans la presse américaine et anglaise étaient exagérées.

CHRONIQUE DE LA DIÈTE.

La discussion sur le budget a été terminée à la seance du 17 juillet, le président de la Diète ayant choisi deux orateurs généraux, le dép. Rosset pour la droite et le dép. Diamand pour la gauche.

Le représentant de la droite donna pour motifs du manque d'équilibre dans le budget, l'indécision des Alliés quant à la Haute-Silésie, le passage des forêts a la propriété de l'Etat, la stagnation de l'industrie et enfin le manque d'initiative de la part du ministère du travail et le manque d'énergie du gouvernement envers les agents bolchévistes.

Le représentant de la gauche accusa le gouvernement d'agir en ce qui concerne le budget de façon arbitraire, sans tenir compte de la Diète qui cependant a seule le droit de décider en ces matières. M. Diamand affirma ensuite que le déficit s'élève en réalité à plus que le double du chiffre publié par le gouvernement. Le député socialiste critiqua en particulier le budget du chemin de fer. et le peu de secours accordé par le gouvernement à l'instruction publique, en exprimant toutefois la conviction qu'un changement de système par le ministère des finances pourrait facilement remédier à ces défauts.

Le député de la gauche passa ensuite à critiquer le taux élévé du sucre et le mauvais système d'approvisation; sur quoi, le terme accordé aux orateurs ayant été dépassé depuis longtemps, le Président l'invita à terminer son discours et déclara la discussion budgétaire pour close.

Le second point de l'ordre du jour relatif aux travaux publics eut pour orateurs principaux l'abbé Kaczyński (un. pop. nat.) qui critiqua le ministère du travail en lui imputant de favoriser les associations communistes, d'accorder les secours destinés aux sans-travail à des personnes indignes et de tolérer le bolchévisme même parmi ses propres fonctionnaires — et la dép. M-me Kosmowska (gr. de M. Thugutt). Celle-ci insista sur la nécessité de formuler un plan de reconstruction de la vie sociale et sur le devoir de la Diète de se baser sur les principes modernds relativement au travail.

Entre ces deux discours M. le ministre du travail prit la parole pour réfuter certaines accusa-

tion. Le ministre affirma que le manque de travail est la question la plus urgente dans le monde entier et exposa des chiffres prouvant que même la mise en marche totale de l'industrie ne suffira pas à occuper les sans-travail.

Après plusieurs discours de moindre importance et après la lecture de quelques motions urgentes, la séance fut levée.

La séance du 18 juillet eut à discuter trois points principaux. D'abord le député Anusz (groupe de M. Thugutt) présenta une motion au nom de la commission des affaires militaires. La motion demande au gouvernement d'établir une enquête au sujet du manque de réussite momentané des opérations militaires sur le front du sud-est, afin d'empêcher qu'une situation analogue ne se répète à l'avenir. A cet effet une commission doit être formée par le chef de l'état major, de concert avec le ministre de la guerre. Le gouvernement doit présenter à la Diète un compte-rendu des travaux de la commission dans un délai de quinze jours.

La motion fut votée unanimement.

Le second point de la discussion se rapportait aux sans travail. Le Président de la Diète choisit deux orateurs généraux: le député Waszkiewicz (un nat. ouvr.) et l'abbe Lutosławski (un pop. nat.).

Le premier présenta au nom du parti socialiste polonais deux résolutions, dont l'une demande que les instigateurs des incidents du 3 juillet soient sévèrement punis. La seconde résolution exprime un vote de défiance à M. le ministre de la protection du travail.

L'abbé Lutosławski commença par constater que l'état présent des choses a été causé par les 5 ans de la guerre qui ont provoqué chez les demobilisés dans tous les pays un dégoût visible pour le travail. Puis le député de la droite présenta au nom de son parti une motion analogue à celle de son prédecesseur. La motion rejette le blâme de ces incidents malheureux sur les ministères relatifs qui n'ont point su empêcher que de lâches instigateurs aient exposé les foules au feu des fusils et se soient ensuite cachés dans les derniers rangs, et termina en exprimant un vote de défiance a M. le ministre des travaux publics.

Enfin le député Barlicki (p. soc. pop.) prit la parole en qualité de premier interpellant au sujet de la discussion présente.

Le député socialiste affirma d'abord que la question ouvrière embrasse toutes les régions de la vie sociale et ne peut être considérée que simultanément avec celle des travaux publics, de l'industrie, de l'instruction etc.

Après avoir affirmé dans la suite que la question ouvrière devrait former le centre des débats de la Diète prochaine, M. Barlicki procéda à analyser les tristes incidents du 3 juillet en constatant qu'il est loin de n'accuser que les fonctionnaires de la police et qu'il espère que l'enquête judiciaire établira jusqu'à quel degré on peut rejeter le blâme sur chacun de ceux qui ont participé à ces incidents douloureux.

L'orateur de la gauche termina en s'adressant aux députés paysans pour leur rappeler la solidarité dont les socialistes ont fait preuve à leur égard dans la question agraire et pour exprimer la confiance que ceux-ci ne seront point abandonnés par leurs confrères campagnards dans leurs efforts pour améliorer le sort des prolétaires.

Enfin M. Barlicki présenta une motion demandant que le gouvernement présente aux ministéres relatifs dans un délai de 5 jours le plan de la mise en marche de l'industrie pour remédier au manque de travail.

En passant au vote la Diète adopta une résolution invitant le gouvernement à présenter à la Diète dans le délai de 5 jours un plan d'action qui aurait pour but de rémédier au manque de travail et qui embrasserait la mise en marche de l'industrie, les travaux publics, la construction de voies ferrées et tous les autres projets relatifs à ces matières. Les résolutions adoptées dans la suite portèrent sur le rendement du travail et sur l'attitude de la police durant les incidents du 3 juillet. Enfin la Diète adopta le vote de défiance à M. M. les ministres des travaux publics et de la protection du travail.

Le troisième point de l'ordre du jour avait pour sujet les secours devant être accordés par le gouvernement pour la reconstucion des propriétés dévastées par la guerre.

Le dep. Osiecki (gr. de M. Thugutt) présenta au nom de la commission relative la statistique des propriétés dévastées dont le chiffre atteint 244,403, et celle des familles sinistrées qui sont au nombre de 161,306, ce qui entraînerait en tout une somme d'environ 3 milliards.

A ce projet furent ajoutées des résolutions invitant le gouvernement a élaborer des projets de reconstruction et de secours financiers.

Le projet ainsi que les résolutions furent adoptés en troisième lecture par la Diète avec quelques amendements.

Après la lecture de quelques motions urgentes dont la plus importante fut celle de former une commission spéciale pour ratifier le traité de paix, le Président leva la séance.

Le Gérant L. Kościelski. Varsovie Imprimerie „Drukarnia Wydawnicza".